

# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex

Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87

communication@mundolsheim.fr

**CIR. n° T 2023/32**

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

**CONSIDERANT** la demande de travaux de sondage par l'entreprise SIRS pour le compte de R-GDS rue du Dépôt à Mundolsheim.

### **a r r ê t e**

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 26 juin au 7 juillet 2023, comme suit :

#### RUE DU DEPOT

Ajouter Réglementation 2.02.01. :

##### LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Circulation alternée via l'utilisation de feux de circulation
- Mise en place d'un chemin sécurisé pour le passage des piétons
- Autorisation de stationnement de véhicules de travaux aux abords du chantier

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SIRS

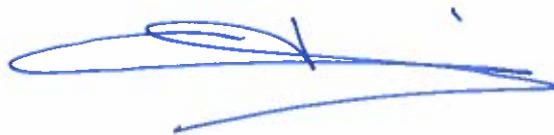
Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole., service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Entreprise SIRS – 4 rue des Pêcheurs – 67201 ECKBOLSHEIM
- Affichée sur le site internet de la commune le 09/06/2023

Fait à Mundolsheim, le 9 juin 2023

Béatrice BULOUE



Maire de Mundolsheim